



Communiqué de presse
Mardi 7 juillet 2020

Inauguration de l'acquisition du lac de Servières

L'acquisition du lac de Servières a été approuvée par l'assemblée du Conseil départemental du Puy-de-Dôme le 23 septembre 2019. Le site est acquis au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (23 sites au total) afin de le protéger.

Le lac est très prisé à la belle saison par les Puydômois et les touristes. En 2019, le Département a fait procéder à un comptage de fréquentation et a dénombré jusqu'à 1400 personnes sur le site, dont 265 personnes dans l'eau et 20 tentes présentes en soirée pour des bivouacs. Ces bivouacs sont souvent accompagnés de feux.

Cette surfréquentation du site engendre des impacts négatifs importants sur le plan de l'environnement et celui de la sécurité : arrachement des herbiers aquatiques, dégradation des berges du lac, des pelouses, de l'aspect visuel du site, mais également de la qualité de l'eau.

Face à ce constat, le Conseil départemental œuvre pour la protection du lac : sensibilisation et informations autour de la valeur patrimoniale du site et rappels des interdictions, gardiennage des lieux ; et sa gestion dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le lac de Servières est un site emblématique du Puy de Dôme et du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Il est remarquable à plusieurs titres :

- une formation volcanique originale : c'est un maar tout comme le lac Pavin ;
- la qualité de ses eaux abrite 3 herbiers protégés au niveau national ;
- une tourbière sert de refuge à une flore et une faune spécifiques ;
- des vestiges archéologiques liés notamment au pastoralisme ;
- un paysage emblématique qui bénéficie d'une inscription au titre des sites inscrits.

Afin de préserver ce site, le Département a recruté quatre gardiens chargés de faire respecter la réglementation. Ces gardiens ont pour missions : de sensibiliser, d'expliquer et de faire appliquer les règles auprès du grand public. La présence d'un garde-nature saisonnier du Parc des Volcans d'Auvergne vient également renforcer cette surveillance.

Les ENS sont des lieux privilégiés pour la sensibilisation du public. Le programme d'animations *NATUREZ-VOUS* prévoit des animations dès cette année sur le lac de Servières :

<https://www.auvergne-destination-volcans.com/sejourner/sortir-en-auvergne/les-animations-naturez-vous/>

Pendant deux mois durant l'été 2019, deux artistes ont eu pour mission de « croquer » le lac de Servières et ses amoureux. Il en ressort un travail sensible permettant de mieux connaître les usages de ce site naturel remarquable, à découvrir grâce à une web série de douze épisodes, diffusés tout au long de l'été 2020 sur la page Facebook du Département (@Département63).

La réglementation qui s'applique sur ce site remarquable mais fragile est la suivante :

- Interdiction de baignade et de canotage afin de préserver la qualité de l'eau du lac et les herbiers protégés au niveau national. Les baigneurs, par piétinement, arrachent les herbiers présents tout autour du lac à faible profondeur.
- Interdiction de faire des feux (feux de camp, barbecue, etc.). Le lac est entouré de forêts et un départ de feu serait dramatique pour le site.
- Interdiction de camper. Seul le bivouac (bivouac = du coucher au lever du soleil) est toléré mais sous réserve de l'accord des propriétaires. La majorité des parcelles riveraines du lac appartiennent à des propriétaires privés.
- Chiens tenus en laisse. Pour éviter tout problème avec le troupeau présent sur le site, pour éviter également la baignade des chiens et pour maintenir la tranquillité des lieux.

La pêche est réglementée, il faut se munir d'une carte de pêche spécifique auprès de l'AAPPMA de Michelin.



Lac de Servières ©Valentin UTA